

Cela indiquerait que le Canada et les États-Unis s'attendent à faire plus que siéger à cette organisation?

L'hon. M. PEARSON: Puis-je demander dans quel document vous prenez cette citation?

M. GREEN: Dans le *Foreign Affairs Monthly Commentary*.

L'hon. M. PEARSON: Publié à Londres.

M. GREEN: Oui.

L'hon. M. PEARSON: Cela ne se rapporte pas à notre association à l'OECE.

M. GREEN: Certainement cela s'y rapporte. Mentionnant tout d'abord le Conseil de l'Atlantique-Nord, il dit: "La préoccupation première des délégués dans l'exécution de leur tâche se rapporte évidemment aux plans de défense et à leur financement, mais le besoin d'exercer une action conjointe dans le domaine économique, en vertu de l'article 2 du Traité, n'est pas négligé. A cet égard, le compte rendu des réalisations du Conseil de l'Atlantique a été utilement complété par une déclaration officielle publiée le même jour, au nom des ministres des Affaires étrangères du Canada, de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis". Suit alors ce que j'ai lu précédemment.

L'hon. M. PEARSON: Je n'approuve pas cette interprétation de ce que nous avons fait. Si je puis m'exprimer ainsi, il me semble qu'il y a un peu de confusion dans ce texte. Notre tâche, en vertu de l'article 2, est d'organiser un programme qui permettra de poursuivre le travail en 1952, à l'expiration du rôle de l'OECE.

M. MACNAUGHTON: Toute cette question semble très simple. Le Ministère semble bien consciencieux et il ne manque certainement pas une occasion de défendre les intérêts du Canada. Je ne vois pas quelle autre interprétation vous pouvez donner à ce texte. La déclaration faite par le premier ministre avait à peu près la même portée. Vous en trouverez un résumé dans le "*Bulletin hebdomadaire canadien*", publié par le propre Ministère de M. Pearson, livraison du 26 mai 1950.

M. STICK: Les mots "sous toute réserve" sont en tête de l'article.

L'hon. M. PEARSON: Je ne pense pas avoir dit quoi que ce soit qui vienne en contradiction avec ce qu'a dit à la Chambre le premier ministre au sujet de l'OECE, car je suis bien au courant de cette déclaration. Puis-je essayer de m'expliquer de nouveau? Il y a notre affiliation à l'OECE, dans le but que j'ai indiqué. Cette organisation intéresse aussi certains pays qui ne sont pas signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. De plus, le Traité de l'Atlantique-Nord étudiera ce qui pourrait être accompli sous le régime de l'article 2. Il s'agit là du programme à longue portée, l'OECE doit être abolie en 1952, mais non pas l'article 2. Put-être qu'à l'avenir, certains travaux que nous faisons à l'OECE pourront être continués par d'autres organismes, après l'abolition de l'OECE.

M. GREEN: Le Canada ne se propose pas de prendre part à aucun nouveau plan Marshall après 1952?

M. PEARSON: Cela n'a aucune relation avec ce dont nous venons de parler, du moins en ce qui nous concerne.

Le PRÉSIDENT: Le poste 73 est-il adopté?

Adopté.